

Demande d'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons

Monsieur le Maire

Je soussigné(e) ⁽¹⁾ Geneviève Bouix - 16 Rue Fernand Léger pour
le Conseil de Quartier Ouest

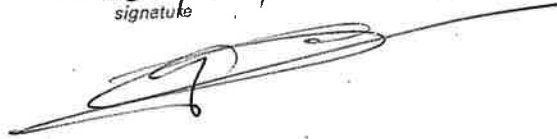
ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L. 3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir
un débit temporaire de boissons

de Préau école Fernand Léger
à l'adresse vente de boudin / saucisses

du 25 février 2023 à 9 heures
au 25 février 2023 à 12 heures

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 20/02/2023
signature



n° de l'arrêté

67

Arrêté du Maire

Je soussigné(e) G. GIRARD maire de Portes les Valençay

Vu la demande ci-dessus;
Vu les articles L. 3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique;

Vu ⁽⁴⁾

Arrête :

M ⁽¹⁾ Bouix Geneviève - Conseil de Quartier Ouest

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de vente de boudin / saucisses catégorie

à ⁽²⁾ Préau école Fernand Léger

du 25/02/2023 à 9 heures

au 25/02/2023 à 12 heures

à l'occasion de ⁽³⁾ vente de boudin / saucisses

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police
des débits de boissons.

Fait à Portes les Valençay le 20/02/2023

(1) Nom, prénoms, profession, adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc.

(4) Indiquer, le cas échéant, les références du certificat de conformité du local utilisé

